

LES PAPIERS DE LA LIGNE FINE N°15



Autoritarisme technocratiques contemporains : expertise, performance et gouvernement par la donnée

Série : Fondements Stratégiques

Auteurs : La Ligne Fine - Institut
Date de publication : 15 octobre 2026

Résumé exécutif

L'autoritarisme est généralement analysé à partir de la concentration du pouvoir, de la limitation de la compétition politique, de la coercition ou du contrôle de l'information. Ces dimensions demeurent essentielles, mais elles ne suffisent pas à rendre compte de certaines transformations contemporaines de l'exercice du pouvoir. Plusieurs systèmes politiques accordent parallèlement une place croissante à l'expertise administrative, à la sélection des élites, aux objectifs quantifiés, à l'évaluation de la performance, aux infrastructures numériques et, désormais, à l'intelligence artificielle. L'autorité ne se présente alors pas seulement comme capable d'imposer une décision : elle cherche également à démontrer qu'elle sait administrer plus rapidement, planifier plus longtemps et mobiliser plus efficacement les ressources de l'État.

Cette évolution intervient dans un contexte international de recul documenté de plusieurs indicateurs démocratiques. Selon la typologie du V-Dem Institute, 92 États relevaient à la fin de 2025 de l'une des catégories d'autocratie de son classement, contre 87 démocraties, et environ 74 % de la population mondiale vivait dans des régimes que cette méthodologie classe comme autocratiques. Ces chiffres dépendent des définitions et seuils retenus par V-Dem et ne constituent donc pas une classification incontestée de chaque régime, mais ils permettent d'identifier une tendance générale : la question de la capacité institutionnelle des systèmes non démocratiques concerne désormais une part importante de la population mondiale.

Il serait cependant erroné de déduire de cette évolution l'apparition d'un modèle politique homogène que l'on pourrait qualifier simplement de « technocratie autoritaire ». La technocratie n'est pas en elle-même un régime politique. Les démocraties confient elles aussi des responsabilités considérables à des administrations spécialisées, banques centrales, agences indépendantes, experts scientifiques ou autorités réglementaires. De même, la numérisation de l'administration n'est pas intrinsèquement autoritaire. L'OCDE documente l'utilisation de l'intelligence artificielle par les administrations publiques pour automatiser ou personnaliser les services, améliorer la décision, détecter la fraude et assister les agents publics, tout en soulignant les risques de biais, d'opacité et de dilution de la responsabilité.

L'autoritarisme technocratique doit donc être défini plus précisément comme une configuration dans laquelle la limitation de la contestabilité politique coexiste avec une forte valorisation de l'expertise, de la compétence administrative, de la performance mesurable et de la capacité informationnelle de l'État. Ces éléments ne remplacent ni la coercition, ni l'idéologie, ni la personnalisation du pouvoir. Ils s'y ajoutent et peuvent fournir au régime des ressources supplémentaires de légitimation et de gouvernement.

Trois transformations doivent être distinguées. La première concerne la légitimité : la performance économique, la qualité des infrastructures, la sécurité, la rapidité des services ou la capacité à gérer une crise peuvent être mobilisées pour justifier la qualité d'un système politique. La deuxième concerne la capacité administrative : l'intégration des bases de données, l'identité numérique, les plateformes gouvernementales et l'intelligence artificielle augmentent potentiellement la quantité d'informations accessibles à l'État et réduisent le coût de certaines interventions. La troisième concerne le contrôle : les mêmes infrastructures peuvent faciliter l'identification, la surveillance, la censure ou l'anticipation de comportements considérés comme politiquement sensibles.

Ces trois dimensions ne convergent pourtant pas automatiquement vers un État omniscient. Elles produisent au contraire une contradiction fondamentale. Un régime technocratique cherche à gouverner grâce à une information plus abondante et plus précise, mais un système politique dans lequel les mauvaises nouvelles sont coûteuses à transmettre, les indicateurs déterminent les carrières et la contestation est limitée peut inciter les agents administratifs à

filtrer ou modifier cette information. La littérature consacrée à la Chine a ainsi documenté les incitations à manipuler certaines statistiques locales et les efforts du pouvoir central pour contourner les déformations produites par sa propre hiérarchie bureaucratique.

La donnée ne supprime donc pas le problème informationnel du pouvoir autoritaire. Elle peut en modifier l'échelle, en réduire certaines manifestations et en créer de nouvelles. Plus un système mesure la performance, plus les acteurs ont intérêt à satisfaire les métriques selon lesquelles ils sont évalués. Plus l'État collecte d'informations, plus leur intégration, leur qualité et leur interprétation deviennent déterminantes. Plus les systèmes automatisés participent à la décision, plus la capacité à identifier et corriger leurs erreurs devient importante.

L'enjeu stratégique des autoritarismes technocratiques contemporains réside ainsi moins dans l'émergence hypothétique d'une « dictature algorithmique » entièrement nouvelle que dans la transformation des rapports entre connaissance, exécution et contrôle. Leur avantage potentiel réside dans la concentration des ressources, la continuité de certaines politiques et la rapidité d'exécution. Leur vulnérabilité réside dans la qualité des informations remontant jusqu'au centre, dans la capacité à corriger une politique sans contestation institutionnalisée et dans la dépendance d'une partie de leur légitimation aux résultats qu'ils revendiquent.

La question centrale de ce Papier est donc la suivante : comment l'expertise, la performance et la donnée transforment-elles les mécanismes de gouvernement et de légitimation des autoritarismes contemporains, et quelles vulnérabilités cette technocratisation produit-elle en retour ?

Problématique

La technocratie possède une définition moins évidente qu'il n'y paraît. Dans son sens le plus large, elle désigne l'importance accordée aux détenteurs d'un savoir spécialisé dans la formulation ou l'exécution de la décision publique. Cette définition englobe cependant des configurations institutionnelles extrêmement différentes. McDonnell et Valbruzzi ont montré que la notion même de gouvernement technocratique restait difficile à stabiliser dans la littérature et ont proposé de distinguer les technocrates des responsables politiques partisans selon leur trajectoire, leur relation aux partis et leur légitimité professionnelle. Leur étude porte sur les démocraties européennes et rappelle précisément que technocratie et autoritarisme ne sont pas synonymes.

L'expertise constitue en réalité une composante normale de l'État moderne. Les systèmes fiscaux, énergétiques, militaires, sanitaires ou monétaires sont suffisamment complexes pour nécessiter des bureaucraties spécialisées. Une démocratie peut donc être fortement technicisée tout en maintenant une compétition politique, un contrôle parlementaire, des recours juridictionnels et une possibilité d'alternance. À l'inverse, un régime autoritaire peut être faiblement technocratique lorsqu'il repose principalement sur la fidélité personnelle, le patronage ou la coercition et que l'expertise administrative occupe une place secondaire.

L'expression « autoritarisme technocratique » ne peut donc désigner un simple gouvernement d'experts. Elle décrit ici une articulation particulière entre quatre mécanismes : la concentration de l'autorité politique ; la valorisation de l'expertise dans le recrutement et la décision ; l'utilisation de la performance comme justification de l'action publique ; et le développement d'infrastructures permettant de mesurer, traiter et exploiter l'information à grande échelle.

Cette définition permet également de distinguer technocratie et méritocratie. La méritocratie concerne principalement la manière dont les individus sont sélectionnés et promus selon des critères présentés comme objectifs : examens, diplômes, résultats professionnels ou évaluations administratives. La technocratie concerne davantage le statut politique accordé à

la compétence spécialisée. Les deux peuvent se renforcer : un système de recrutement méritocratique peut alimenter une bureaucratie technocratique, qui peut ensuite présenter sa compétence comme une justification de son autorité. Mais elles restent analytiquement différentes.

Une dernière distinction concerne le numérique. L'État numérique n'est pas nécessairement un État autoritaire et l'autoritarisme n'a évidemment pas attendu les technologies numériques pour surveiller sa population. La transformation contemporaine tient plutôt à l'augmentation de la quantité d'informations susceptibles d'être collectées, reliées et traitées. Les bases administratives, les identités numériques, les télécommunications, les systèmes biométriques, les caméras, les plateformes et l'intelligence artificielle peuvent augmenter la « lisibilité » de la société pour l'État. La question politique porte alors sur les institutions qui déterminent ce qui peut être collecté, dans quel but, sous quel contrôle et avec quelles possibilités de recours.

I. La technocratie n'est pas un régime politique

La confusion entre technocratie et autoritarisme vient en partie de leur rapport commun à une critique de la délibération politique. Le raisonnement technocratique repose sur l'idée que certaines décisions peuvent être améliorées par l'expertise, la mesure et l'analyse. Il devient politiquement problématique lorsqu'une question comportant des arbitrages de valeurs est présentée comme possédant une solution purement technique, rendant la contestation non seulement indésirable mais irrationnelle. Le passage de l'expertise au technocratisme politique intervient donc lorsque la compétence revendiquée tend à réduire la légitimité d'autres formes de participation à la décision.

Cette tension existe également dans les démocraties. Les banques centrales indépendantes constituent l'exemple le plus évident d'une délégation de décisions importantes à des institutions protégées en partie du cycle électoral. Les agences sanitaires, autorités de concurrence, régulateurs énergétiques ou cours constitutionnelles disposent elles aussi d'une autonomie variable. Ces institutions restent néanmoins insérées dans un ordre où leur mandat peut être contesté juridiquement ou politiquement et où leur autonomie est définie par des règles qui ne leur appartiennent pas entièrement.

Dans un système autoritaire, l'expertise peut remplir une fonction différente lorsqu'elle devient l'un des arguments justifiant la faible contestabilité du pouvoir. L'idée n'est plus seulement que certaines politiques nécessitent des spécialistes, mais que la continuité, la compétence ou la rationalité supposée de l'appareil dirigeant produiraient de meilleures décisions que la compétition politique. La technocratie devient alors une composante de la représentation que le régime donne de lui-même.

Il faut néanmoins éviter de reconstruire rétrospectivement tous les États développementalistes à partir de cette catégorie. Les bureaucraties économiques du Japon d'après-guerre, de Corée du Sud, de Singapour ou de la Chine réformatrice se sont développées dans des systèmes politiques et à des périodes différentes. Leur point commun pertinent pour cette analyse réside moins dans leur régime que dans l'importance accordée à la capacité administrative, à la planification, à la sélection des cadres et à l'utilisation d'objectifs mesurables.

Singapour constitue à cet égard un cas-frontière particulièrement utile. Une littérature importante analyse la place de la méritocratie, de l'élitisme administratif et de la technocratie dans la construction du modèle singapourien. Des travaux récents décrivent la persistance d'une « culture of meritocracy » associée à la domination politique du People's Action Party et à un État développemental fortement interventionniste, tandis que d'autres études insistent

sur la combinaison singapourienne entre sélection des élites, forte capacité administrative et utilisation de technologies numériques. Cette littérature comporte des interprétations normatives divergentes ; l'intérêt du cas n'est donc pas de le faire entrer artificiellement dans une catégorie homogène, mais de montrer que compétence administrative, méritocratie et concentration politique peuvent être combinées selon des degrés variables.

Cette première distinction est indispensable pour comprendre le phénomène contemporain. Ce n'est ni l'expert, ni l'indicateur, ni l'algorithme qui rendent un système autoritaire. La variable politique essentielle demeure la contestabilité : qui peut remettre en cause la décision, obtenir les informations ayant permis de la prendre, sanctionner ses auteurs, proposer une politique alternative et éventuellement remplacer les dirigeants ?

II. La performance comme ressource politique

Les régimes politiques ne se maintiennent pas exclusivement par la coercition. Ils cherchent également à justifier leur droit à gouverner. Tannenberg, Bernhard, Gerschewski, Lührmann et von Soest distinguent quatre grandes catégories de stratégies de légitimation : idéologique, personnelle, procédurale et fondée sur la performance. Ces mécanismes ne sont pas exclusifs et peuvent être combinés par un même régime.

La technocratisation renforce particulièrement la dernière catégorie. Un pouvoir peut présenter la croissance économique, les infrastructures, la sécurité, l'éducation, les services publics ou la gestion efficace d'une crise comme autant de preuves de sa capacité à gouverner. Cette logique transforme la performance administrative en ressource politique : l'efficacité n'est plus seulement recherchée pour ses effets matériels, elle participe également à la justification du système qui la produit.

Ce mécanisme explique l'importance accordée aux indicateurs. Une administration qui se présente comme performante doit pouvoir matérialiser cette performance. Taux de croissance, kilomètres de voies ferrées, délais administratifs, créations d'emplois, résultats scolaires, nombre de logements, investissements industriels ou couverture numérique deviennent autant de mesures permettant de raconter l'action publique. Le gouvernement par objectifs possède ainsi une double fonction : orienter la bureaucratie et rendre visible le résultat.

La Chine a poussé très loin cette logique de gestion administrative par objectifs, évaluations et carrières bureaucratiques. Mais la méritocratie administrative peut remplir une fonction plus large encore. Hanzhang Liu a étudié le concours national de la fonction publique chinoise comme mécanisme de cooptation. Son analyse conclut que la perception d'une possibilité d'ascension par une procédure relativement ouverte et fondée sur des règles peut accroître le sentiment de mobilité sociale des diplômés concernés et réduire leur demande de redistribution. L'intérêt de ce résultat est de montrer que la sélection méritocratique n'agit pas uniquement sur la qualité supposée de la bureaucratie : elle peut également intégrer des individus au système en rendant crédible une perspective de progression en son sein.

La performance peut également être construite politiquement à partir d'un événement précis. Bruno Schmidt-Feuerheerd a ainsi étudié la manière dont la gestion de la pandémie de Covid-19 a été mobilisée en Arabie saoudite comme ressource de légitimation. Son travail montre que cette légitimation ne résultait pas uniquement d'une communication gouvernementale verticale : médias et soutiens du pouvoir ont participé à la construction d'un récit comparatif présentant la réponse saoudienne comme la preuve d'une capacité supérieure de l'État.

Cette observation introduit une limite importante. La performance et sa représentation ne sont pas identiques. Un régime peut obtenir des résultats sans parvenir à les transformer en légitimité ; il peut également sélectionner les résultats qu'il met en avant. Une politique de légitimation par la performance implique donc toujours une dimension informationnelle : produire des indicateurs, choisir des comparaisons et construire une relation entre le résultat obtenu et les qualités supposées du système politique.

Cette dépendance à la performance peut elle-même devenir une vulnérabilité. Une légitimité idéologique peut interpréter l'échec matériel comme un sacrifice nécessaire à une cause supérieure. Une légitimité dynastique ou religieuse possède d'autres ressources de continuité. Une justification fondée principalement sur la compétence expose davantage le pouvoir au moment où les résultats se dégradent. Le ralentissement économique, l'échec d'un grand projet, une crise mal gérée ou l'incapacité à maintenir le niveau de services peuvent alors affecter non seulement une politique particulière, mais l'argument selon lequel la concentration du pouvoir produit une administration plus efficace.

L'autoritarisme technocratique est ainsi confronté à une exigence particulière : il doit continuellement produire, mesurer ou mettre en scène la capacité qu'il revendique.

III. Il n'existe pas un modèle unique d'autoritarisme technocratique

La comparaison entre la Chine, les monarchies du Golfe et Singapour permet d'identifier des configurations distinctes sans supposer qu'elles appartiennent à un type institutionnel unique.

La Chine combine un parti dirigeant, une bureaucratie hiérarchisée, des mécanismes de sélection et de promotion des cadres, des plans nationaux et une utilisation extensive d'objectifs quantifiés. L'importance de l'expertise ne signifie pas que la sélection politique repose exclusivement sur des critères techniques : la loyauté politique, les équilibres internes au Parti communiste chinois et les priorités définies par sa direction restent déterminants. Le terme de technocratie ne peut donc rendre compte à lui seul du fonctionnement du système. Il permet en revanche d'identifier l'importance accordée à la capacité administrative et à la connaissance dans la représentation officielle du gouvernement.

La stratégie chinoise de gouvernement numérique illustre cette orientation. Les directives du Conseil des affaires d'État relatives au développement du gouvernement numérique fixaient comme objectifs l'amélioration de la décision dite scientifique, une gouvernance sociale plus précise et des services publics plus efficaces. La stratégie associait explicitement données, coordination administrative, sécurité et modernisation de la capacité de gouvernement.

Cette architecture s'est approfondie avec la création de la National Data Administration et l'intégration croissante des ressources informationnelles publiques. En 2026, les sources institutionnelles chinoises indiquaient que le système national d'échange de données gouvernementales était relié aux plateformes de 62 départements gouvernementaux et des 31 entités provinciales, et que le système gouvernemental intégré avait agrégé plusieurs millions de catalogues de données. Ces chiffres proviennent des autorités chinoises et doivent donc être compris comme des données administratives officielles, mais ils montrent l'échelle recherchée par le projet de gouvernement numérique.

Les monarchies du Golfe présentent une trajectoire différente. L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis n'ont ni la structure partisane chinoise ni son héritage bureaucratique. Leur technocratisation est étroitement associée à la transformation économique, à la diversification hors hydrocarbures et à la construction de nouvelles administrations spécialisées. La

planification prend ici la forme de stratégies nationales comportant des objectifs quantifiés, des programmes d'investissement et des dispositifs de suivi.

Le rapport annuel 2025 de Saudi Vision 2030 présente ainsi explicitement l'intelligence artificielle comme un instrument destiné à améliorer la performance sectorielle et décrit l'objectif d'un gouvernement davantage fondé sur les données, utilisant l'IA pour soutenir la décision publique. Il associe cette ambition à la localisation de capacités technologiques et à la construction d'un écosystème national de données et d'intelligence artificielle.

Aux Émirats arabes unis, la stratégie de gouvernement numérique repose officiellement sur huit dimensions comprenant notamment digital by design, data-driven, open by default et la proactivité des services. La donnée y est explicitement considérée comme un actif stratégique destiné à produire de la valeur publique, planifier les politiques et suivre leur exécution. L'intérêt de ce cas réside dans la manière dont transformation administrative, attractivité économique et technologies numériques sont intégrées dans une même stratégie de modernisation de l'État.

Singapour relève encore d'une autre trajectoire. L'État développemental singapourien s'est historiquement construit autour d'une bureaucratie professionnelle, d'une forte valorisation de la compétence et d'une conception explicite de la méritocratie. Une partie de la littérature analyse cette organisation comme une « political meritocracy » tandis que d'autres travaux mettent davantage l'accent sur les restrictions à la compétition politique et les dimensions élitistes du système.

La transformation numérique prolonge aujourd'hui cette tradition administrative. Le ministère singapourien du Développement numérique et de l'Information présente l'objectif du gouvernement numérique comme la simplification des transactions, l'amélioration de l'accessibilité, la coordination interministérielle et le développement des compétences numériques des agents publics.

Ces trois trajectoires montrent pourquoi la notion d'autoritarisme technocratique doit rester un outil analytique plutôt qu'une catégorie institutionnelle rigide. En Chine, la technocratie est intégrée à un système partisan centralisé. Dans le Golfe, elle accompagne une transformation économique pilotée par des monarchies disposant de ressources financières importantes. À Singapour, elle s'inscrit dans la continuité d'un État développemental, d'une culture politique de la méritocratie et d'institutions électorales particulières. Les mécanismes sont comparables sans être équivalents.

Leur point commun le plus pertinent est ailleurs : tous accordent une valeur importante à la capacité d'exécution de l'État et cherchent, selon des modalités différentes, à convertir cette capacité en ressource politique.

IV. Le numérique augmente la capacité informationnelle de l'État

L'État moderne dépend depuis longtemps de sa capacité à rendre la société administrativement lisible. Recensements, cadastres, registres fiscaux, état civil, statistiques économiques et fichiers administratifs permettent de transformer une population complexe en catégories utilisables pour l'action publique. Le numérique ne crée pas cette fonction ; il en modifie la vitesse, le volume et les possibilités d'interconnexion.

La première transformation concerne la collecte. Les interactions administratives laissent désormais des traces numériques susceptibles d'être stockées et analysées. La deuxième concerne l'intégration : des informations auparavant dispersées entre plusieurs ministères peuvent être reliées autour d'identifiants communs ou de plateformes d'échange. La troisième concerne le traitement : des systèmes automatisés peuvent rechercher des anomalies, identifier des corrélations ou produire des recommandations à une échelle difficilement accessible à une administration exclusivement humaine.

Ces capacités ont des usages ordinaires qui ne relèvent pas du contrôle politique. L'OCDE identifie parmi les applications publiques de l'IA l'automatisation de tâches, la personnalisation des services, l'aide à la décision, la détection de la fraude ou l'amélioration du travail des agents. Elle souligne parallèlement que la qualité des données, la transparence, la responsabilité et le maintien d'une supervision humaine constituent des conditions déterminantes de ces usages.

L'efficacité potentielle vient notamment de la réduction des coûts de coordination. Un citoyen qui devait auparavant fournir à plusieurs administrations des informations déjà détenues par l'État peut, dans une architecture intégrée, n'avoir à les transmettre qu'une seule fois. Une prestation peut être attribuée automatiquement lorsqu'un changement de situation est détecté. Une administration peut repérer des incohérences entre plusieurs bases sans lancer une enquête manuelle. Un gouvernement peut suivre presque en temps réel certains indicateurs économiques ou territoriaux.

La Chine cherche explicitement à développer cette intégration. Les règlements sur le partage des données gouvernementales adoptés en 2025 visaient notamment à réduire les « silos » administratifs et à construire un cadre national d'échange entre administrations. Les autorités chinoises présentent ces systèmes comme des instruments de coordination, de prestation des services et de suivi économique.

L'enjeu stratégique est important parce que la capacité de l'État ne dépend pas uniquement du volume de ressources dont il dispose. Elle dépend aussi de sa capacité à savoir où les affecter. Une administration possédant davantage d'informations peut théoriquement cibler plus précisément une politique, identifier plus rapidement une défaillance et coordonner plus efficacement plusieurs institutions.

Mais cette augmentation de la lisibilité modifie également la relation entre État et société. Une information collectée pour attribuer une prestation peut potentiellement être utilisée pour une autre finalité. L'interconnexion réduit les cloisonnements qui protégeaient parfois les individus simplement parce que différentes administrations ne disposaient pas des mêmes données. L'augmentation de la capacité administrative est donc simultanément une augmentation de la capacité potentielle de contrôle.

C'est ici que la différence institutionnelle devient déterminante. Dans un système disposant de règles fortes de protection des données, d'autorités indépendantes, de recours juridictionnels,

de transparence algorithmique et de contrôle parlementaire, l'utilisation secondaire des données peut être limitée ou contestée. Lorsque ces mécanismes sont faibles, la même infrastructure technique peut être utilisée selon un périmètre beaucoup plus large.

Le numérique n'est donc pas autoritaire par nature. Il augmente le nombre de choses qu'un État peut faire. La question politique porte sur celles qu'il est autorisé à faire et sur les institutions capables de lui opposer une limite.

V. De l'administration numérique au contrôle numérique

Cette augmentation de capacité prend une signification différente lorsqu'elle est intégrée à des mécanismes de contrôle politique. Les mêmes technologies qui rendent un service administratif plus efficace peuvent également faciliter l'identification, la surveillance ou la restriction d'un individu.

Le rapport Freedom on the Net 2025 de Freedom House estime que la liberté sur internet s'est dégradée pour la quinzième année consécutive. Parmi les 72 pays couverts par l'étude, l'organisation constate une détérioration dans 28 et une amélioration dans 17. Ces résultats reposent sur la méthodologie propre à Freedom House et doivent être interprétés comme tels, mais ils documentent l'extension de pratiques de censure, de surveillance et de contrôle de l'environnement informationnel numérique.

L'autoritarisme numérique peut être décomposé en quatre fonctions. La première consiste à voir. Caméras, données administratives, communications, transactions ou activités sur les plateformes augmentent les possibilités de collecte. Le pouvoir ne possède pas nécessairement toutes ces informations directement : elles peuvent être détenues par des entreprises ou réparties entre plusieurs administrations. La capacité politique dépend donc autant de l'accès juridique et institutionnel aux données que de leur existence.

La deuxième consiste à identifier. Une information devient beaucoup plus utile lorsqu'elle peut être rattachée à une personne ou une organisation. Identités numériques, biométrie, reconnaissance faciale ou numéros administratifs uniques réduisent l'ambiguïté entre activité et identité.

La troisième consiste à analyser. L'automatisation permet de rechercher des comportements, des réseaux ou des anomalies dans des ensembles de données trop importants pour être examinés manuellement. L'intelligence artificielle augmente potentiellement cette capacité en permettant de classer des textes, images et comportements, de produire des scores ou d'identifier des corrélations.

La quatrième consiste à agir. L'information n'a d'effet politique que lorsqu'une institution peut en tirer une conséquence : filtrer un contenu, ouvrir une enquête, bloquer une transaction, modifier l'accès à un service, intervenir physiquement ou simplement signaler à un individu qu'il est observé.

La Chine constitue le terrain le plus étudié de cette articulation entre capacité informationnelle et contrôle. Il faut toutefois éviter l'image d'un appareil parfaitement centralisé et omnipotent. Des recherches de terrain consacrées aux administrations locales chinoises montrent au contraire des capacités inégales. Une étude publiée dans The China Quarterly en 2024 décrit ainsi des bureaux locaux chargés du contrôle du cyberspace confrontés à des limitations de personnel, de technologie et d'autorité, compensées notamment par l'externalisation de

certaines activités de surveillance, le signalement organisé de contenus et le détachement de personnels.

Cette observation est importante parce qu'elle corrige deux représentations opposées mais également simplificatrices. L'État numérique n'est ni un simple outil neutre d'efficacité administrative, ni nécessairement une machine de surveillance parfaitement intégrée. Il est constitué d'organisations, de budgets, de compétences et de chaînes hiérarchiques qui peuvent échouer, entrer en concurrence ou disposer d'informations incompatibles.

L'intégration des données réduit certains de ces problèmes. Des recherches sur les plateformes locales chinoises montrent que la mise en commun d'informations jusque-là dispersées entre bureaucraties peut améliorer la capacité de contrôle intra-administratif et faciliter l'intervention face aux mobilisations sociales. La valeur stratégique de la donnée ne réside donc pas uniquement dans sa quantité mais dans sa capacité à être reliée, interprétée et convertie en action.

Cette logique explique pourquoi l'intelligence artificielle constitue potentiellement une nouvelle étape. Elle ne donne pas automatiquement à l'État de nouvelles informations ; elle peut lui permettre de traiter plus rapidement celles qu'il possède déjà. Son effet politique dépendra donc largement de l'architecture informationnelle préexistante.

VI. Le paradoxe informationnel : voir davantage ne signifie pas nécessairement savoir davantage

L'autoritarisme technocratique contient ici sa contradiction la plus importante. La technocratie repose sur une promesse de connaissance : la décision serait meilleure parce qu'elle s'appuie sur des experts, des données et des instruments de mesure. L'autoritarisme réduit cependant certains mécanismes par lesquels les informations défavorables remontent vers le décideur.

Le problème est ancien. Dans une organisation hiérarchique, un subordonné évalué sur ses résultats possède une incitation à présenter ces résultats favorablement. Cette incitation augmente lorsque la sanction de l'échec est importante et que l'évaluateur dépend du subordonné pour obtenir les informations permettant précisément de mesurer cet échec.

La littérature sur la Chine fournit une illustration particulièrement développée de ce mécanisme. Jeremy Wallace a étudié les écarts entre certaines statistiques provinciales de croissance et des indicateurs moins politiquement visibles. Son analyse conclut que les données les plus politiquement sensibles étaient davantage susceptibles de présenter des anomalies lors des périodes de transition politique locale, ce qui est cohérent avec l'hypothèse d'une manipulation stratégique des statistiques.

Le problème ne signifie pas que l'ensemble des statistiques chinoises seraient fictives, ni que la manipulation serait propre à la Chine. Il révèle une difficulté plus générale de toute administration fondée sur la performance : lorsque l'indicateur devient un objectif de carrière, les agents peuvent optimiser l'indicateur plutôt que la réalité qu'il est censé mesurer.

Le pouvoir central chinois connaît lui-même ce problème et a développé des mécanismes destinés à contourner les filtres bureaucratiques. Jie Gao décrit des stratégies permettant aux autorités centrales d'accéder plus directement aux données brutes afin de contourner les niveaux locaux susceptibles de modifier l'information. Jennifer Pan et Kaiping Chen ont également montré l'importance des plaintes en ligne comme source potentielle d'information

sur le comportement des autorités locales, tout en documentant la manière dont des responsables peuvent chercher à déformer les informations remontant vers le centre.

Le numérique peut donc être interprété comme une tentative partielle de résoudre un problème produit par la hiérarchie. Une base nationale réduit la dépendance envers le rapport rédigé par un responsable local. Un capteur transmet directement une mesure. Une plateforme centralisée permet de comparer plusieurs territoires. L'intelligence artificielle peut détecter des incohérences que l'administration humaine ne verrait pas.

Mais aucune de ces solutions ne supprime totalement le problème. La donnée peut être correcte mais mal interprétée. Elle peut mesurer ce qui est facilement quantifiable plutôt que ce qui est politiquement important. Les acteurs peuvent modifier leur comportement une fois qu'ils connaissent la métrique utilisée pour les évaluer. Un système algorithmique peut reproduire les biais des données qui l'alimentent. Une information peut être disponible sans atteindre le décideur compétent. Enfin, le centre peut posséder une information exacte et choisir malgré tout une mauvaise politique.

La sophistication informationnelle ne doit donc pas être confondue avec la rationalité politique.

Cette distinction est fondamentale parce qu'elle remet en cause une hypothèse implicite de l'autoritarisme technocratique : la concentration de la décision réduirait le bruit de la compétition politique et permettrait une action plus rationnelle. Elle peut effectivement réduire certains coûts de coordination et accélérer l'exécution. Mais la contestation, les médias indépendants, les oppositions politiques, les organisations professionnelles ou les associations remplissent également une fonction informationnelle : ils produisent des signaux que l'administration ne générerait pas nécessairement elle-même.

La contestabilité ne constitue donc pas seulement une valeur normative. Elle peut être analysée comme une technologie institutionnelle de détection de l'erreur.

Cela ne signifie pas que les démocraties produisent toujours de meilleures informations. Elles peuvent être confrontées à la polarisation, à la désinformation, aux intérêts organisés, à des bureaucraties cloisonnées et à des incitations électorales de court terme. La différence tient plutôt à la multiplicité des canaux par lesquels une information contradictoire peut devenir publiquement visible et politiquement coûteuse à ignorer.

L'autoritarisme technocratique tente de résoudre cette difficulté en développant ses propres canaux de retour : enquêtes, plateformes de plaintes, expérimentations locales, inspections, statistiques, sondages internes ou analyse des réseaux sociaux. Il cherche ainsi à obtenir les bénéfices informationnels de la société sans accepter nécessairement l'ensemble des conséquences politiques de son expression autonome.

Cette tension constitue probablement sa limite structurelle la plus importante. Plus le système veut gouverner scientifiquement, plus il dépend d'une information qu'il peut lui-même contribuer à déformer.

VII. L'intelligence artificielle approfondit-elle l'autoritarisme technocratique ?

L'intelligence artificielle modifie potentiellement cette équation parce qu'elle permet d'augmenter le volume d'informations traitables sans accroître proportionnellement les effectifs administratifs. Son importance politique ne réside donc pas seulement dans la sophistication de certains outils, mais dans la réduction du coût marginal de l'analyse.

La Chine a explicitement intégré cette perspective à sa stratégie nationale. En août 2025, le Conseil des affaires d'État a adopté les orientations de l'initiative « AI Plus », destinée à approfondir l'intégration de l'intelligence artificielle dans la science, l'industrie, la consommation, les services à la population, la gouvernance et la coopération internationale. Le document fixe comme horizon une diffusion très large des agents et terminaux intelligents d'ici 2030 et envisage, à l'horizon 2035, une économie et une société profondément transformées par l'IA.

Il serait toutefois réducteur de lire cette stratégie uniquement sous l'angle du contrôle politique. Les textes officiels mettent fortement l'accent sur la productivité, l'innovation scientifique, l'industrie et les services. L'intelligence artificielle est d'abord présentée comme une technologie générale de transformation économique et administrative. C'est précisément cette polyvalence qui lui donne une portée politique : une infrastructure développée pour optimiser l'économie ou les services peut également renforcer les capacités de traitement disponibles pour d'autres fonctions de l'État.

L'Arabie saoudite poursuit une logique comparable d'intégration de l'IA à la transformation économique et administrative. Son rapport Vision 2030 pour 2025 présente l'objectif d'un gouvernement davantage fondé sur les données et utilisant l'intelligence artificielle pour soutenir la décision. Les Émirats arabes unis inscrivent également la donnée, la proactivité et l'automatisation dans leur stratégie de gouvernement numérique.

L'IA peut produire trois transformations distinctes. La première est une technocratisation administrative. Les systèmes automatisés assistent les fonctionnaires, traitent les demandes, détectent certaines anomalies et réduisent les délais. Cette évolution peut intervenir dans n'importe quel régime politique et constitue déjà l'un des principaux champs étudiés par l'OCDE.

La deuxième est une technocratisation de la décision politique. Les modèles, simulations et outils prédictifs peuvent donner davantage de poids aux administrations capables de les produire. Le risque n'est pas nécessairement que l'algorithme décide seul, mais que des choix politiques comportant des arbitrages soient progressivement présentés comme la conséquence objective d'une optimisation technique. Le débat se déplace alors de la finalité vers la méthode : une décision devient plus difficile à contester lorsqu'elle est présentée comme le résultat d'un modèle que peu d'acteurs sont capables d'auditer.

La troisième est une augmentation de la capacité de contrôle individualisé. L'automatisation peut permettre d'analyser davantage de contenus, de relier davantage de données et de détecter plus rapidement certaines activités. Freedom House considère précisément que les choix effectués autour de la prochaine génération d'outils d'intelligence artificielle auront des conséquences importantes sur la liberté numérique, dans un environnement où surveillance et censure sont déjà largement documentées.

Ces trois évolutions ne constituent pas les étapes nécessaires d'une même trajectoire. Un État peut automatiser largement son administration sans développer un système de contrôle

politique comparable. Un régime autoritaire peut utiliser des technologies de surveillance tout en conservant une bureaucratie peu performante. Un État technologiquement avancé peut imposer des limites juridiques fortes aux utilisations de l'IA.

L'enjeu réside donc moins dans la technologie elle-même que dans son articulation institutionnelle.

À l'horizon 2035, trois trajectoires peuvent être distinguées sans leur attribuer de probabilité déterminée. La première verrait surtout l'IA accroître l'efficacité des administrations existantes. La deuxième conduirait à une place croissante de l'expertise algorithmique dans la justification des décisions. La troisième combinerait bases de données intégrées, identification, analyse prédictive et capacité d'intervention dans des architectures de contrôle plus individualisées.

Le facteur discriminant entre ces trajectoires sera moins la disponibilité des modèles d'intelligence artificielle (qui tend à se diffuser internationalement) que la gouvernance des données, la capacité institutionnelle, les règles d'accès et les mécanismes permettant de contester leur utilisation.

VIII. Implications stratégiques : capacité d'exécution et contestabilité ne sont pas nécessairement opposées

L'étude des autoritarismes technocratiques conduit enfin à une question qui concerne directement les démocraties. La comparaison est fréquemment formulée autour d'une opposition entre capacité d'exécution autoritaire et lenteur démocratique. Cette opposition est analytiquement insuffisante.

La concentration du pouvoir peut réduire certains coûts de décision. Une politique peut être lancée sans négociation parlementaire longue, certaines procédures peuvent être accélérées et les ressources administratives peuvent être concentrées autour d'une priorité nationale. Mais la vitesse de décision et la qualité de la décision constituent deux variables différentes. Une mauvaise politique rapidement exécutée ne devient pas meilleure parce que son exécution est efficace.

Inversement, la contestation peut ralentir une décision tout en améliorant l'information disponible, en révélant des effets non anticipés et en permettant sa correction. La question stratégique pour les démocraties n'est donc pas de choisir entre expertise et politique, mais d'organiser leur articulation.

Cette question devient plus importante avec l'intelligence artificielle. L'OCDE insiste sur les bénéfices potentiels de son utilisation par les administrations tout en soulignant les risques liés à la qualité des données, à l'opacité, à la protection de la vie privée, à la représentation et à la responsabilité. Une administration démocratique qui renoncerait à l'IA par crainte de ses usages autoritaires pourrait perdre en capacité. Une administration qui l'adopterait sans mécanisme de contrôle pourrait, à l'inverse, affaiblir progressivement les garanties qui distinguent son utilisation de celle d'un système peu contestable.

La première implication consiste donc à traiter la capacité d'État comme une question stratégique à part entière. Les démocraties ont besoin d'administrations capables de planifier, d'utiliser les données, de recruter des compétences techniques et d'exécuter rapidement certaines politiques. L'efficacité administrative n'appartient à aucun type de régime.

La deuxième consiste à préserver la contestabilité technique. Une décision assistée par un algorithme doit pouvoir être examinée, expliquée et, lorsque ses effets concernent des droits ou des intérêts importants, contestée. Cela suppose des compétences techniques au sein des parlements, juridictions, autorités indépendantes et organisations de contrôle. Une démocratie ne peut superviser une administration algorithmique avec des institutions qui ne comprennent pas les systèmes qu'elles doivent contrôler.

La troisième concerne l'architecture des données. Les États auront besoin de davantage d'interopérabilité pour améliorer leurs services, mais la centralisation absolue n'est pas nécessairement la seule manière d'obtenir cette efficacité. Les règles d'accès, la traçabilité des consultations, la limitation des finalités et les mécanismes de contrôle peuvent permettre d'exploiter une information sans rendre toutes les données disponibles pour toutes les fonctions de l'État.

La quatrième concerne la culture administrative. Le paradoxe informationnel étudié dans les régimes autoritaires possède une version moins intense mais également présente dans les démocraties : toute bureaucratie peut produire du conformisme, des indicateurs manipulés ou des remontées d'information excessivement favorables. La protection de la contradiction interne, l'évaluation indépendante et la capacité à reconnaître publiquement l'échec ne sont donc pas seulement des principes politiques ; elles participent à la qualité de l'information disponible pour gouverner.

L'enjeu stratégique peut finalement être formulé de manière relativement simple : augmenter la capacité d'exécution de l'État sans réduire la capacité de la société à contester son action.

Ce problème devrait devenir l'un des principaux enjeux institutionnels de la transformation numérique. L'IA augmente la capacité potentielle des administrations. Elle ne détermine pas la manière dont cette capacité sera gouvernée.

Conclusion

Les autoritarismes technocratiques contemporains ne constituent pas un régime politique entièrement nouveau. Leur développement s'inscrit dans des traditions plus anciennes : bureaucraties professionnelles, États développementalistes, planification, méritocratie administrative, gouvernement par objectifs et recherche de légitimité par la performance. Le numérique et l'intelligence artificielle ne créent pas ces mécanismes ; ils augmentent leur portée.

L'intérêt de la notion réside donc dans l'identification d'une combinaison. Certains systèmes politiques associent une faible contestabilité du pouvoir à une forte valorisation de la compétence administrative, de la performance mesurable et de la capacité informationnelle. La Chine, les monarchies du Golfe et le cas singapourien montrent que cette combinaison peut prendre des formes institutionnelles très différentes. Il n'existe ni modèle unique ni trajectoire nécessaire vers une forme homogène de gouvernement technocratique.

La première transformation concerne la légitimation. La compétence et les résultats peuvent compléter l'idéologie, le nationalisme, la tradition ou la personnalisation du pouvoir. Un État capable de construire rapidement une infrastructure, de numériser ses services ou de gérer efficacement une crise peut utiliser ces résultats comme justification de son organisation politique. Mais cette stratégie crée également une dépendance : lorsqu'un système justifie une partie de son autorité par ses performances, leur détérioration devient politiquement plus importante.

La deuxième transformation concerne la connaissance. La numérisation permet à l'État de collecter et d'intégrer davantage d'informations, tandis que l'intelligence artificielle augmente ses capacités de traitement. Ces technologies peuvent améliorer les services, la coordination et la décision. Elles peuvent également augmenter la surveillance et le contrôle. La différence ne réside pas principalement dans l'outil mais dans les institutions qui déterminent son utilisation.

La troisième transformation concerne précisément cette capacité de contrôle. L'intégration des données, l'identification numérique et l'automatisation rendent techniquement possible une intervention plus individualisée. Mais l'existence de cette capacité ne doit pas conduire à représenter les États autoritaires comme des systèmes omniscients. Les recherches consacrées aux administrations chinoises montrent au contraire des problèmes de coordination, des capacités locales inégales et des stratégies destinées à contourner les distorsions produites par la bureaucratie elle-même.

C'est dans cette contradiction que se trouve la principale limite de l'autoritarisme technocratique. Le système cherche à augmenter la quantité et la précision des informations dont il dispose tout en restreignant certains des mécanismes autonomes capables de produire une information contradictoire. Les indicateurs peuvent être manipulés, les objectifs contournés et les mauvaises nouvelles filtrées. L'intégration numérique peut réduire ces problèmes sans les supprimer, parce que toute donnée doit encore être produite, sélectionnée, interprétée et transformée en décision.

L'intelligence artificielle approfondira probablement cette tension plutôt qu'elle ne la résoudra. Elle permettra de traiter davantage d'informations et d'automatiser davantage de fonctions, mais la qualité de la décision continuera de dépendre de la qualité des données, des objectifs assignés au système et de la capacité des institutions à détecter leurs propres erreurs.

L'autoritarisme technocratique ne doit donc être compris ni comme le remplacement de la politique par les experts, ni comme la simple numérisation de formes anciennes de coercition. Sa spécificité réside dans l'articulation entre concentration de l'autorité, valorisation de la compétence, légitimation par la performance et augmentation des capacités informationnelles de l'État.

Cette articulation produit une puissance administrative réelle, mais elle ne supprime pas la politique. Elle déplace plutôt une partie de celle-ci vers la définition des objectifs, la construction des indicateurs, le contrôle des données et la sélection de ceux qui sont autorisés à contester la décision.

La question stratégique fondamentale n'est dès lors pas de savoir si les machines permettront un jour à un pouvoir de connaître parfaitement une société. Une telle perspective néglige les limites organisationnelles, informationnelles et politiques qui subsistent derrière la technologie. La question est de déterminer jusqu'où l'augmentation de la capacité informationnelle peut modifier l'équilibre entre connaître, administrer et contrôler.

Pour les démocraties, la réponse ne peut consister à abandonner la technologie ou l'expertise aux systèmes autoritaires. Elle suppose au contraire de construire des États capables d'utiliser la donnée, de recruter des compétences, d'anticiper et d'exécuter, tout en maintenant les institutions permettant de contester leurs décisions et de révéler leurs erreurs. Dans cette perspective, la capacité et la contestabilité ne constituent pas deux modèles concurrents de gouvernement. Leur articulation pourrait devenir l'un des principaux déterminants de la puissance institutionnelle au XXI^e siècle.